

Elles demandent que soient imputés sur les droits de cette première période, ceux qui ont été acquittés pour la période du

au prorata du temps, dans cette période, qui recouvre le bail transformé, c'est à dire celui qui reste à écouler à partir de ce jour jusqu'au

#### FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront à la charge de la société preneuse ainsi que Monsieur GROS l'y oblige.

#### ELECTION DE DOMICILE

Pour l'entière exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en l'étude de Me BESSON, notaire soussigné.

#### DONT ACTE rédigé sur quatorze pages

La lecture du présent acte a été donnée aux comparants et les signatures de ceux ci sur ledit acte ont été recueillies par Me BESSON, notaire soussigné

Aux lieu, jour, mois et an susdits

Mot nul ./.

Et le notaire a signé le même jour.